

# Débat d'Orientation Budgétaire 2021

---

## Délibération 2020-073

### Exposé

Le débat d'orientation budgétaire 2021, premier de la mandature 2021-2026, est l'occasion de dresser le bilan des principaux indicateurs économiques et financiers de la régie (1) sur la période 2015-2020. En seconde partie, sont présentées les perspectives budgétaires sur les prochaines années (2021-2023) du budget eau (2), intégrant les premières années du programme pluriannuel d'investissement 2021-2026 ainsi qu'une trajectoire du prix de l'eau en découlant sur la période 2021-2023.

La présentation sera complétée par les perspectives budgétaires 2021 du budget des activités annexes concurrentielles (3).

#### I. Bilan 2015-2020 des principaux indicateurs économiques et financiers de la régie

Le bilan 2015-2020 d'Eau de Paris présente des indicateurs économiques et financiers respectueux des cibles ou limites prévues dans le contrat d'objectifs conclu avec la ville de Paris, à savoir :

- Une hausse moyenne de 0,3% par an de la part variable de fourniture d'eau potable grâce à la stabilité du tarif depuis 2017,
- Une baisse des charges à caractère général de 1,7% entre 2015 et 2020, malgré un renchérissement notable de certains coûts tels que les consommables (énergie, produits chimiques) ou les primes d'assurance,
- Une stabilité des dépenses de personnel,
- Un programme d'investissement, toutes dépenses confondues (y compris les temps passés internes), qui avoisinera les 480M€, soit une moyenne de 80M€ par an.

Ces différents éléments concourent chacun au faible endettement de la régie qui, à fin 2020, sera inférieur à 53M€ (dont 32M€ d'avances à taux zéro de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et 18M€ au titre des emprunts transférés par la Ville à la régie lors de sa création). La durée d'extinction de la dette ne dépassera pas un an pour une limite fixée à sept ans par le contrat d'objectifs.

Si l'ensemble des indicateurs financiers demeurent satisfaisants, l'année 2020 se démarque particulièrement en raison de l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les ventes en eau potable. Celles-ci ont en effet baissé de 20% durant le confinement et, depuis le déconfinement, ne sont toujours pas revenues au niveau observé avant le 17 mars. Il en ressortira une perte de recettes estimée, lors de l'adoption du budget supplémentaire 2020, à 8M€ mais qui pourrait être très largement supérieure. Il est par ailleurs difficile de prévoir si la consommation en eau potable à Paris retrouvera ou non le niveau qu'elle avait avant l'apparition de la COVID-19, et le cas échéant, à quel moment.

Ainsi, si la situation économique d'Eau de Paris reste saine car elle a réussi à financer un programme d'investissement important, sans avoir recours à l'emprunt et tout en maintenant le prix de l'eau le plus bas du territoire métropolitain, elle doit désormais s'adapter à un nouveau régime économique plus contraint.

## II. Perspectives budgétaires 2021 – 2023 du budget eau

L'ambition proposée par Eau de Paris, en application des orientations poursuivies par l'autorité organisatrice, est le maintien d'un prix bas, meilleur garant d'un accès à l'eau pour tous au juste coût.

Le présent débat d'orientation budgétaire, qui propose une projection budgétaire pour les trois prochaines années, repose sur une hypothèse de stabilité de la part « fourniture eau potable » du prix de l'eau jusqu'en 2023. L'évolution de la consommation et les effets à court ou long termes de la crise, difficilement prévisibles, pourraient conduire à un terme à définir à une révision du prix de la part « eau potable ».

Cette volonté de maintien d'un prix de l'eau bas ne s'effectue pas au détriment de la politique d'investissements d'Eau de Paris, avec un programme pluriannuel d'investissement 2021-2026 d'un montant de 488M€, dont 476M€ pour le seul budget eau, auxquels s'ajouteront en 2021-2022 la fin des opérations du PPAI 2015-2020. Le prochain PPAI sera ainsi plus ambitieux que le programme actuel d'un montant révisé à 450M€ en décembre 2019 (hors travaux tiers et hors éventuelle acquisition des locaux du siège de la régie).

Dans un tel contexte, la maîtrise des charges est plus que jamais un impératif, pour garantir l'équilibre économique de la régie et consolider le modèle de gestion publique intégrée qu'elle incarne.

Pour déterminer les marges de manœuvre dont dispose Eau de Paris, il convient de réaliser une première projection budgétaire sur la période 2021-2023, en distinguant les deux activités distinguées au sein du budget eau, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, à savoir l'eau potable et l'eau non potable. Cette prévision s'appuie sur les principaux déterminants détaillés ci-après, en exploitation et en investissement.

### A. Eau potable

#### 1. Les recettes d'exploitation :

Les recettes réelles d'exploitation de l'activité eau potable sont constituées à 85% des ventes d'eau potable aux abonnés parisiens. La réalisation d'une projection des consommations s'avère particulièrement délicate dans le contexte actuel. En effet, outre l'absence de vision sur la fin de la crise sanitaire, difficile de prédire les conséquences qu'elle aura à plus long terme sur le tourisme, mais aussi sur l'activité tertiaire, avec notamment la pérennisation d'une large part de télétravail qui pourrait diminuer l'utilisation des bureaux dans Paris.

L'hypothèse retenue est un chiffre d'affaires annuel lié à la vente d'eau potable qui s'élève en moyenne à 156,8M€. Celui-ci inclut :

- La baisse tendancielle des consommations d'eau potable qui devrait se poursuivre et qui est estimée à 0,9% en moyenne chaque année (conformément aux prévisions de l'étude sur l'évolution des consommations réalisée en 2017),

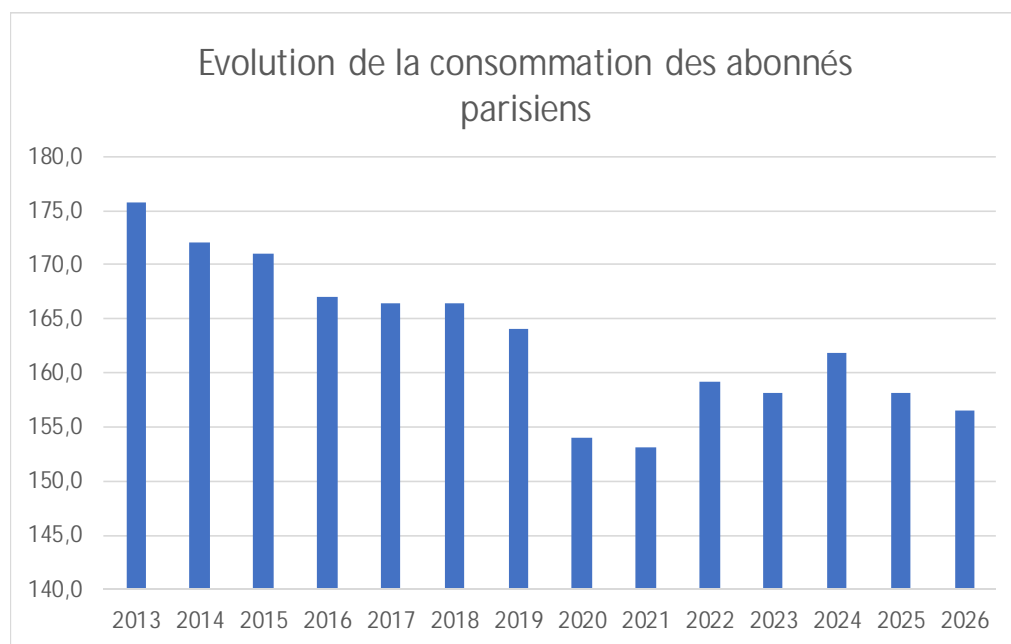
- Une baisse du sous-comptage (phénomène lié à l'usure des compteurs qui génère une sous comptabilisation des consommations), à la suite du déploiement des nouveaux compteurs abonnés, dont l'achèvement est prévu pour fin 2022. Estimé à plus de 7 Mm<sup>3</sup>/an avant le début de l'opération, le sous-comptage devrait être ramené à 1,5Mm<sup>3</sup>/an en 2023,

- La prise en compte d'effets à plus long terme de la crise sanitaire actuelle sur les modes de consommation des Parisiens au travers des impacts, observés depuis le 17 mars, sur les activités économique et touristique à Paris. Ceux-ci ne pouvant aujourd'hui être précisément estimés, il a été appliqué, à titre prudentiel, les décotes suivantes :

- En 2021 : -10% sur le 1<sup>er</sup> semestre puis -5% sur le second semestre ; un prolongement des effets de la crise sanitaire sur 2021 étant anticipé,
- En 2022 et 2023 : -3% sur l'ensemble de l'année.

Il est précisé que les estimations sur l'impact de la crise sanitaire ont été effectuées avant l'annonce de la nouvelle période de confinement par le Président de la République, le 28 octobre dernier.

La conjugaison de ces différents paramètres conduit à une consommation comprise entre 153M m<sup>3</sup> en 2021 et 158M m<sup>3</sup> en 2023. Les fortes variations à la baisse concentrées sur 2020 et 2021 résultent des hypothèses prises au titre de la crise sanitaire. La hausse des consommations à partir de 2022 provient d'une atténuation de ce phénomène et de l'achèvement du déploiement des nouveaux compteurs.



Les autres recettes eau potable sont constituées principalement par la perception de l'abonnement (part fixe du prix de l'eau), la vente de travaux (branchements principalement) et la refacturation de différentes charges du budget eau vers le budget des activités annexes concurrentielles.

Les prévisions de recettes sur 2021-2023 sont ainsi présentées, sur la base d'une hypothèse du maintien du prix de l'eau :

	2020 (BS)	2021	2022	2023
Ventes EP volume en M m3	154.0	153.1	159.2	158.1
prix	1.0063	1.0063	1.0063	1.0063
Chiffre d'affaires eau potable	154.6	154.1	160.2	159.1
Recettes ENP	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres ventes et produits	20.1	24.3	24.6	24.4
<b>Total recettes réelles fonctionnement</b>	<b>174,7</b>	<b>178,3</b>	<b>184,8</b>	<b>183,5</b>
Production immobilisée	9.2	11.2	11.3	11.3
amortissement subventions	1.7	1.5	2.2	2.6
Redevances (pour mémoire)	103.4	103.5	103.4	103.4
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>289.1</b>	<b>294.5</b>	<b>301.7</b>	<b>300.8</b>

2. Les dépenses d'exploitation :

La poursuite de la maîtrise des charges d'exploitation est un enjeu majeur pour l'équilibre économique de la régie sur les prochaines années, dans un contexte de baisse des consommations d'eau potable et de stabilité proposée du prix de l'eau. La régie s'est ainsi fixé l'objectif de limiter la hausse des charges générales de fonctionnement et des charges de personnel à un rythme annuel moyen inférieur à 1% par rapport à l'exercice 2020.

Cet objectif est ambitieux car il implique d'absorber les dépenses d'entretien des nouvelles installations ainsi que le renchérissement de certains coûts (achat de certains réactifs, dépenses informatiques, dépenses de personnel notamment avec le glissement vieillesse technicité (GVT)) par des gains de productivité ou des gains achats.

L'individualisation des compteurs pourrait être génératrice de coûts importants pour la régie car elle entraîne, outre des charges d'entretien supplémentaires, un taux d'impayés et de réclamations plus important. Une enveloppe a été prise en compte qui s'avérera insuffisante si cette pratique venait à se généraliser.

Les dépenses de personnel augmentent en 2021 afin de doter la régie des moyens humains nécessaires à la réalisation de son programme d'investissement et des différents projets de transformation qu'elle prévoit de lancer pour moderniser son fonctionnement interne (programme de transition numérique notamment). Au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, les gains de productivité qu'ils dégageront permettront de retrouver une trajectoire des dépenses de personnel plus conforme au niveau des exercices passés grâce à une légère baisse des effectifs et à leur rajeunissement (effet noria).

Les charges financières passeraient de 0,7M€, en 2021, à 1,8M€ par an en 2023 en raison du recours nécessaire à l'emprunt pour financer le programme d'investissements 2021-2026. Le coût pourra être réduit si Eau de Paris réussit à contracter auprès d'organismes, tels que la Banque européenne d'investissement (BEI), qui offrent des conditions plus avantageuses que les organismes bancaires classiques.

Les charges exceptionnelles comprennent les aides versées aux agriculteurs dans le cadre du nouveau régime des aides agricoles, cofinancé par l'AESN. L'engagement total d'Eau de Paris est de 10M€ sur une durée de 7 ans, soit 1,5M€ par an en moyenne.

A partir de ces hypothèses, les prévisions de dépenses d'exploitation de l'activité eau potable pour la période 2021-2023 devraient évoluer de la façon suivante :

	2020 (BS)	2021	2022	2023
Charges générales	56,2	57,9	57,3	57,1
Charges de personnel	69,7	72,3	71,1	70,8
Charges financières	0,8	0,7	1,2	1,8
Autres charges	7,4	7,0	5,8	5,6
Total dépenses réelles fonctionnement	134,1	137,9	135,4	135,3
Amortissements	49,0	42,6	42,9	46,1
Redevances (pour mémoire)	103,4	103,5	103,4	103,4
Total dépenses de fonctionnement	286,5	284,0	281,7	284,8

Les trois indicateurs que sont l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui mesure la performance économique de la régie (il permet de confronter le chiffre d'affaires et les charges directement liées à l'exploitation), la capacité d'autofinancement (CAF) et le résultat d'exploitation se maintiennent sur la période 2021-2023

et démontrent la pertinence du modèle économique de la régie, tout en maintenant un tarif de la fourniture d'eau potable inchangé.

	2020 (BS)	2021	2022	2023
Excédent brut d'exploitation	51,5	50,4	59,0	58,4
Résultat clôture	2,5	10,5	20,0	16,0
CAF brute	49,9	51,7	60,7	59,4

### 3. La section d'investissement

La fin des projets inscrits au programme pluriannuel d'investissement (PPAI) 2015-2020 se déroulera jusqu'en 2022, avec l'achèvement du déploiement des nouveaux compteurs et des travaux de modernisation de l'usine d'Orly. Le montant restant à financer s'élève à 39,3M€ dont 35,6M€ concentrés sur l'exercice 2021. 2021 constituera également la première année d'exécution du PPAI 2021-2026 avec 57,4M€ prévus. Le cumul de deux programmes d'investissement explique le niveau élevé des dépenses d'investissement en 2021.

Les recettes d'investissement, quant à elles, sont principalement composées :

- De l'autofinancement constitué du résultat d'exploitation et de la dotation aux amortissements,
- Des subventions de l'AESN. A partir des projets programmés au PPAI 2021-2026, 35,8M€ sont ainsi attendus. Leur concrétisation dépendra des ressources financières dont disposera l'agence lors du dépôt des dossiers. L'orientation « développement durable » du prochain PPAI permet à la régie de mettre en place des partenariats de même type avec d'autres structures. De premières démarches ont d'ores-et-déjà débuté avec l'ADEME.

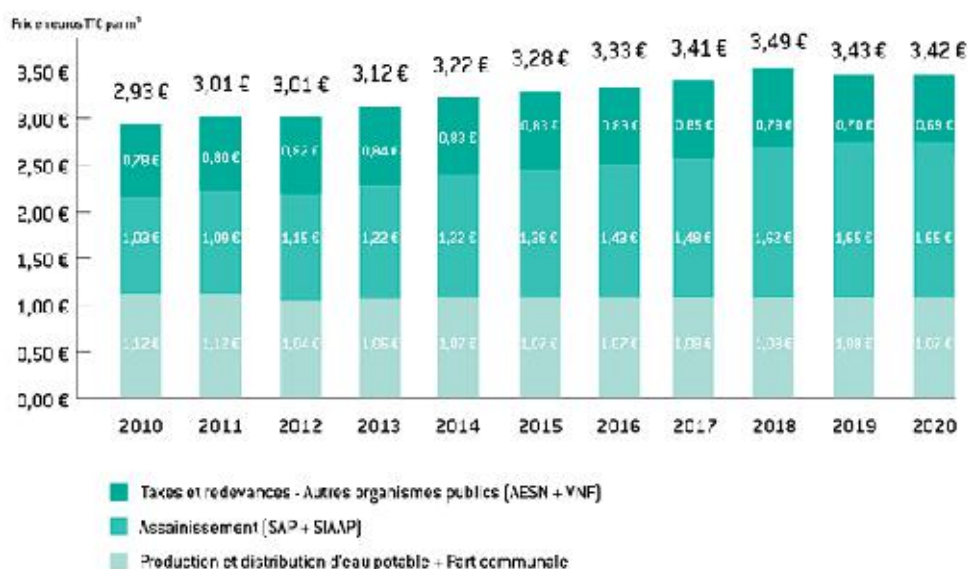
Le complément résulte du recours à l'emprunt bancaire avec, dès 2021, une prévision d'emprunt à hauteur de 37,7M€. Ce montant variera suivant l'exécution du budget 2020. Sur la période 2021-2023, l'endettement de la régie augmenterait de 94,2M€ et la durée d'extinction de la dette atteindrait 2,6 ans. Ces volumens d'emprunt et de dépenses sont calculés hors éventuel passage en propriété des locaux du siège d'Eau de Paris, projet à l'étude avec l'accord de l'autorité organisatrice.

	2020 (BS)	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	79,2	104,2	104,3	103,2
Remboursement de dettes (AESN-BAE_banques)	8,3	8,1	9,4	10,8
Amortissement des subventions	1,7	1,5	2,2	2,6
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>89,3</b>	<b>113,8</b>	<b>115,9</b>	<b>116,6</b>
Recettes d'investissement AESN, autres	6,2	13,0	11,7	11,6
Amortissement	49,0	42,6	42,9	46,1
Dotations réserve	28,6	0,0	0,0	0,0
<b>Total recettes d'investissement (hors emprunt d'équilibre)</b>	<b>83,8</b>	<b>55,7</b>	<b>54,6</b>	<b>57,6</b>
Recours emprunt bancaire	0,0	37,7	41,3	43,0
<b>Endettement</b>	<b>50,3</b>	<b>80,4</b>	<b>112,3</b>	<b>144,5</b>
<b>Durée extinction dette</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>

#### 4. La trajectoire du tarif fourniture d'eau potable

Le prix du mètre cube de la fourniture d'eau potable est toujours inférieur de 3,8% à ce qu'il était en 2010 au moment de la remunicipalisation, ce qui en fait le moins cher sur le territoire de la métropole du Grand Paris.

#### Evolution de la facture d'eau et d'assainissement à Paris



Il est proposé de ne pas augmenter la part variable jusqu'en 2023, les projections présentées précédemment confirmant la soutenabilité de ce choix jusqu'à mi-mandature tant au niveau de l'équilibre de la section d'exploitation que de l'endettement de la régie.

#### B. L' eau non potable

	2020 (BS)	2021	2022	2023
Recettes ENP	15,6	15,6	15,6	15,6
Autres ventes et produits	1,2	1,2	1,2	1,2
Total recettes réelles fonctionnement	16,8	16,8	16,8	16,8
Production immobilisée	1,4	1,4	1,4	1,4
Redevances (pour mémoire)	1,9	1,9	1,9	1,9
Total recettes de fonctionnement	20,2	20,1	20,2	20,2
Charges générales	9,7	9,6	9,7	9,7
Charges de personnel	5,0	5,1	5,1	5,1
Charges financières	0,0	0,0	0,1	0,1
Total dépenses réelles fonctionnement	14,8	14,7	14,9	15,0
Amortissements	3,5	3,1	3,2	3,3
Redevances (pour mémoire)	1,9	1,9	1,9	1,9
Total dépenses de fonctionnement	20,3	19,7	20,0	20,2
Excédent brut d'exploitation	3,5	3,6	3,5	3,4
Résultat clôture	-0,1	0,5	0,2	-0,1
CAF brute	3,5	3,5	3,4	3,3

Les recettes relatives à l'activité eau non potable (15,6 M€/an) sont reconduites à l'identique sur la période 2021-2023, dans l'attente de l'établissement d'un plan d'affaires dédié à l'eau non potable.

L'évolution des charges générales et des dépenses de personnel correspond à la progression annuelle moyenne observée, de manière générale, sur la période.

Si l'activité eau non potable reste à l'équilibre, celui-ci devient, malgré tout, précaire à fin 2023.

	2020 (BS)	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	7,5	12,0	5,8	5,8
Remboursement de dettes (AESN-BAE_banques)	0,1	0,1	0,2	0,2
Total dépenses d'investissement	7,6	12,1	6,0	6,0
Recettes d'investissement AESN, autres	0,0	4,8	4,0	0,0
Amortissement	3,5	3,1	3,2	3,3
Total recettes d'investissement (hors emprunt d'équilibre)	4,7	7,9	7,2	3,3
Recours emprunt bancaire	0,0	2,6	0,0	1,4
Endettement	2,4	4,9	4,7	5,9
Durée extinction dette	0,7	1,4	1,4	1,8

A l'instar des recettes d'exploitation, l'enveloppe d'investissement prise en compte reconduit celle définie pour le précédent plan d'affaires avec un effet d'actualisation (à savoir 26,8M€ sur 6 ans), à laquelle s'ajoute l'achèvement en 2021 des travaux de libération du site d'Auteuil. Cette opération est financée par le versement par la ville d'une subvention de 8,8M€ en 2021 et 2022.

L'endettement demeure raisonnable, en raison d'un dimensionnement des investissements proportionné aux capacités financières dégagées par cette activité.

### III. Les perspectives budgétaires du budget annexe des activités concurrentielles de la régie

Les principales activités prises en compte dans le budget annexe sont les suivantes :

- Réaliser les prestations de la convention « Défense extérieure contre l'incendie » confiée par la ville de Paris :
  - o Entretien et maintenir en condition opérationnelle les points d'eau incendie
  - o Renouveler les points d'eau incendie qui le nécessite
  - o Créer de nouveaux points d'eau incendie
- Produire de l'énergie renouvelable :
  - o Vente d'électricité issue des panneaux photovoltaïques,
  - o Vente de chaleur à la CPCU (géothermie),
- Réaliser des analyses d'eau (prestations réalisées par le laboratoire d'analyse de la régie).

Le périmètre de ces activités pourrait évoluer dans les prochaines années de par :

- Le positionnement d'Eau de Paris en tant qu'opérateur de la transition écologique qui se concrétise, par exemple, par la production et la vente d'énergies renouvelables telles que la chaleur (géothermie) ou l'électricité (panneaux photovoltaïques) à partir des nouvelles installations inscrites au PPAI 2021-2026,
- Le développement possible de nouvelles activités (ventes d'eau, gestion des fontaines ornementales de la ville de Paris à l'étude).



L'équilibre économique de l'année 2021 est présenté ci-dessous.

en K€	2021
recettes d'exploitation	7 290
ventes produits et services	6 976
autres produits	314
dépenses d'exploitation	6 966
charges générales	3 782
charges de personnel	2 400
charges financières et impôts	157
dotation aux amortissements	628
<b>résultat d'exploitation</b>	<b>323</b>
recettes d'investissement	951
autofinancement	951
dépenses d'investissement	674
annuité de la dette	114
investissement	560
<b>solde budget d'investissement</b>	<b>277</b>

Le résultat comptable de la section d'exploitation s'élève à 0,32M€ après impôt. Il contribue à l'autofinancement des investissements de renouvellement des installations rattachées à ce budget.

L'endettement, d'un montant résiduel de 2,1M€, correspond à l'emprunt contracté en 2017 pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du réservoir de L'Hay-les-Roses.

Dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021, il est proposé de discuter des différents éléments de l'équilibre économique de la régie exposés ci-avant.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :            à l'unanimité     à la majorité

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,  
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : 06 novembre 2020

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.